

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

Séance du vendredi 22 mars 2024

Par suite d'une convocation en date du 15 mars 2024, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le vendredi 22 mars 2024 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, Cécile Boutellier, Anne Braud, Mrs Stéphane Vernier, Hervé Henry, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon, Eddie Pfister

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Adoption du PV du 23 février 2024**
- **Taxe aménagement**
- **Organisation Elections européennes**
- **Mise aux normes électriques bâtiment du foot**
- **Permis de construire n° 05251424C0001**
- **Droit de préemption**
- **Informations différents travaux**
- **Fleurissement**
- **DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)**

Adoption du procès-verbal du 23 février 2024.

Le procès-verbal du vendredi 23 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Taxe d'aménagement 2024 : Délibération N° 15/2024

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité ;

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 1% ;

Organisation Elections européennes

Les Elections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Mise aux normes électriques bâtiment du foot

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'installation électrique du vestiaire de foot est devenue obsolète et qu'il convient de faire une remise en conformité pour une question de sécurité. Des devis vont être sollicités et selon le montant des frais à engager des demandes de subventions pourront être envisagées et validées lors d'un prochain conseil.

Permis de construire n° 05251424C0001

Madame le Maire présente au conseil un dossier d'urbanisme déposé en mairie pour un permis de construire.

Droit de préemption

Madame le maire présente deux demandes de certificat d'urbanisme reçues en mairie. Après présentation des dossiers, le conseil vote à l'unanimité le fait de ne pas préempter.

Informations différents travaux

Monsieur Julien Ossola fait un point sur l'avancée des affouages et sur l'élagage de la partie de haie appartenant à la commune vers le terrain d'ULM.
La société Boureau a terminé les travaux au sein du village.
Les travaux forestiers au captage d'eau de la ville de Chaumont Rue de la Boursière devraient débiter.

Fleurissement

La Commission fleurissement s'est réunie le 02 mars 2024 à la mairie. Les habitants sont invités à participer à la plantation des fleurs, le samedi 25 mai, rendez-vous à 9h à la grange à côté de l'église.

DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

Un audit a eu lieu en mairie le jeudi 14 mars 2024, concernant l'obligation légale de tenir à jour un Document Unique d'Évaluation de Prévention des Risques Professionnels (appelé « DUERP ») dans chacune des communes où travaille un agent territorial de l'agglomération de Chaumont.

Pour rappel, le DUERP est un document obligatoire inscrit dans le code du travail (R4121-1 et R4121-2) qui a pour objectif d'identifier et de classer par ordre de priorité l'ensemble des risques présents dans les établissements où travaillent les agents.

Le but est d'identifier les dangers, d'évaluer les risques afin de proposer des actions de prévention validées par la suite par la commune et la FSSSCT (ex CHSCT).

Informations paiements :

Tiers	Objet	Réalisé en €
ONF	Frais de garderie	3 299,71 €

Questions et informations diverses :

L'association La Moutelle a adressé un mail au Conseil Départemental pour la mise en place le 8 mai, pour le vide grenier, d'un sens unique depuis l'entrée de la 4x2 voies jusqu'à Verbiesles. La commune organisera un sens unique dans le village si cette demande est validée par le Conseil Départemental.

Monsieur Henry s'interroge sur la présence des chats à l'ancienne bergerie.

Monsieur Gauthier s'interroge sur l'accessibilité de l'église et du cimetière.

Un point est fait sur l'élagage des haies au sein du village par les différents propriétaires concernés suite aux différents courriers adressés par la mairie.

Madame Braud interpelle la commune sur la présence de la pyrale sur les buis du jardin aromatique.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 12 avril 2024 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° 15/2024 : Taxe d'aménagement 2024

Le maire
Marie-Noëlle Hubert



Secrétaire de séance
Stéphane Vernier

